

quatre de novembre

52.

le quatre septembre mil huit cent vingt.  
acte de delet de la nommée monique ditte germaine  
me libre comme il consta par acte de son mariage  
te, et son signé villaret, native de la paroisse du curbet  
naturelle de veronique, et mariée au nommé etienne dit  
homme, homme libre, âgé de soixante deux ans, résider  
trois heures, du matin.

sur la déclaration a moi faite par jean louis, âgé de vingt  
six ans, tailleur, et par alexis belonic labaye âgé de vingt six  
ans, écrivain tous deux hommes libres, et résidant sur les

parvoisse qui ont signé avec moi.

Compté par le <sup>suboye</sup> - Jean Louis -  
même ment a l'abbaye du huit novembre mil huit cent ~~vingt~~ <sup>vingt</sup> 9.  
maximilien Liviety curé

parvoisse notre Dame de bon port

le cinq septembre mil huit cent neuf.